



prime de précarité fin CDD, fonction publique

Par **Nebuleuse**, le **06/09/2022 à 17:30**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un CDD d'un an, le 01/09/2021 (fonctionpublique), pour se finir le31/08/2022.rnrnMon contrat n'a pas été renouvelé, aucun CDI ne m'arnété proposé. Il n'y a eu aucun différend avec mon employeur etrnj'ai assuré mon travail, jusqu'au dernier jour.rnrnrnrnJe pensais, qu'uneprime de précarité allait m'être versée avec mon dernier salaire,ou que cela le serait dans un futur proche. Après examen desdocuments de fin de CDD, aucun versement de prime de cette sorte n'est prévu.rnrn rnrnJe pensais envoyer un courrier recommandé à mon employeur,rnpour demander le versement de cette prime.rnrnMais en fouillantattentivement le site de Service Public, j'ai vu que pour enbénéficier, l'agent ne devait pas avoir perçu un revenu brutrnsupérieur à 3 357,90 E, (sur toute la durée de son contrat,rnrenouvellement éventuel compris).rnrn rnrnJ'espère que c'est une erreur defrappe, car en ce qui me concerne, j'ai vraiment besoin de cetteprime, (situation antérieure très précaire, qui l'est encoreaujourd'hui).rnrnMon salaire était de 1850 E brut, sur 12 mois....rnrnrnQuestion : ai-je droit à la prime ? Je vous remercie pour lesrnréponses que vious voudriez bien m'apporter.rnrnBonne fin de journée.